

prince dans cette capitale est constaté par des actes qui en sont datés et que nous possédons encore.

La bataille paraît aussi un de ces événements dont il est impossible de méconnaître la réalité; on s'accorde à en citer la date, le lieu, les circonstances; on nomme les principaux officiers qui y commandaient de chaque côté, ceux qui furent faits prisonniers; et, quand on voudrait refuser toute croyance aux historiens qui en font mention, quand on voudrait supposer que les peintures qui décorent le palais ducal à Venise, et où toute cette partie de l'histoire de la république est représentée, sont des monuments commandés par la politique, et exécutés par la flatterie, on ne pourrait refuser d'admettre le témoignage de la cour de Rome elle-même, témoignage d'autant plus irrécusable que cette cour a cherché depuis à secouer le joug de la reconnaissance.

XXII. Ce témoignage est constaté par trois monuments. Le premier consiste dans les honneurs que le pape accorda au doge de Venise; il lui donna le privilège de faire porter devant lui un cierge allumé, une épée, un parasol, un fauteuil, un coussin de drap d'or, des trompettes et des drapeaux. Ce n'étaient là, si l'on veut, que de vaines concessions honorifiques; mais voici qui porte plus particulièrement le caractère de la reconnaissance. Alexandre donna au doge un anneau en lui disant : « Recevez-le de moi comme une marque de l'em-
« pire de la mer; vous et vos successeurs épousez-la
« tous les ans, afin que la postérité sache que la
« mer vous appartient par le droit de la victoire et
« doit être soumise à votre république comme l'é-
« pouse l'est à son époux. »

Ce n'était point là une libéralité sans conséquence; aussi le gouvernement de Naples en fut-il choqué, et les auteurs napolitains ont-ils écrit contre le droit de souveraineté que la république s'arrogeait sur le golfe Adriatique : il ne faut donc pas s'étonner que l'historien du voyage du pape à Venise en ait passé sous silence plusieurs particularités, puisque cet écrivain était Romuald, archevêque de Salerne, et ambassadeur du roi de Sicile à la suite du pape.

Le second monument est une inscription que Pie IV fit placer dans la salle royale du Vatican; elle était ainsi conçue : « Le pape Alexandre III, fuyant la colère et les persécutions de l'empereur Frédéric, alla dans sa fuite se cacher à Venise. Dès qu'il y fut reconnu, il se vit accueilli par le sénat avec beaucoup d'honneurs. Othon fils de l'empereur fut vaincu et fait prisonnier par les Vénitiens dans une bataille navale. Frédéric, après avoir signé la paix, vint en suppliant adorer le pape et lui jurer

foi et obéissance; ainsi le rétablissement du pape dans sa dignité fut un bienfait de la république de Venise, l'an 1177. »

Le pape faisait élever ce monument quatre siècles après l'événement dont il voulait perpétuer la mémoire. Cela prouve bien suffisamment qu'à cette époque on le regardait comme certain, et par conséquent on ne peut pas récuser les témoignages des historiens du XV^e et du XVI^e siècle.

Il y a plus : le pape Urbain VIII, en 1655, fit enlever cette inscription, qui, suivant l'historien Nani, « avait été choisie au temps de Pie IV par une consultation de cardinaux, et qui était tirée d'excellents auteurs, d'anciens documents, d'inscriptions, de peintures et de marbre. » La république rappela sa légation, refusa toute audience au nonce du pape, et exigea le rétablissement de l'inscription, ce qui fut accordé par Innocent X.

Enfin il existe un monument plus ancien de deux siècles que l'inscription dont il s'agit, et encore plus irrécusable : c'est une déclaration donnée par la cour de Rome, en présence de notaires, des services rendus par la république au pape Alexandre III. Elle est rapportée textuellement dans la chronique de Dandolo. On y lit que le pape Alexandre, forcé, comme David, de fuir la persécution, avait cherché un asile à Venise sous l'habit d'un simple prêtre; qu'il y fut reconnu et reçu avec de grands honneurs; que, pour toute réponse aux propositions de paix, Frédéric exigea qu'on lui livrât le souverain pontife, et qu'irrité du refus de la république il arma une grande flotte qui fut entièrement détruite, moins par les efforts des Vénitiens, très-inférieurs en nombre, que par la protection divine; qu'enfin l'empereur, confessant sa faute devant le vicaire de Jésus-Christ, vint à Venise se prosterner aux pieds du pape, et implorer son pardon. Il n'y a pas beaucoup de faits de l'histoire du douzième siècle mieux constatés que celui-ci.

XXIII. La victoire du pape fut complète. Il fut rappelé à Rome, et il eut la satisfaction d'y voir son compétiteur abjurer le schisme à ses pieds. Le doge Ziani suivit le pape dans ce voyage. Si quelqu'un avait le droit d'accompagner Alexandre lors de son entrée à Rome, c'était sans doute celui qui lui en avait ouvert le chemin par la victoire.

XXIV. La paix qui venait de se conclure, et le traité de Constance, qui bientôt après en compléta les dispositions, plaçaient Venise dans une situation plus favorable qu'à aucune époque antérieure. Non-seulement c'était un titre à la considération de l'Europe, que d'avoir protégé contre l'empereur le chef de l'Église et la liberté des villes d'Italie; mais encore il résultait, de diverses combinaisons amenées par les événements, des motifs de sûreté et des